

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
Du 23 FEVRIER 2015
COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
16 février 2015

L'an deux mil quinze
le vingt-trois février à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,
Mme Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, MM. Didier CHEVREUIL,
Mmes Brigitte BRUNEAU, Hélène CONGARD, Patricia LAVALLIERE,
Cécile DAILLIERES MM. Frédéric TOP, Mme Christelle PANIER, Pénélope FILLON
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14
PRESENTS 14
VOTANTS 14

Absent excusé : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte rendu du conseil du 19 JANVIER 2015
- 2 - Compte administratif 2014 – Budget Caisse des Ecoles -
- 3 - Compte de gestion 2014 – Budget Caisse des Ecoles –
- 4 - Subvention 2015 au Budget 2015 Caisse des Ecoles -
- 5 - Budget primitif 2015 – Budget Caisse des Ecoles –
- 6 - Montant par enfant de la contribution aux écoles privées accueillant des enfants domiciliés à Solesmes à partir de l'année scolaire 2014-2015-
- 7 - Acquisition d'un ensemble de 3 mâts et vasques
- 8 - Tarif 2015 d'un droit de place pour une terrasse appartenant à la crêperie
- 9 - Tarif 2015 d'un droit de place pour une terrasse appartenant au bar/tabac

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 19 JANVIER 2015 -

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2015 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET CAISSE DES ECOLES -

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 de la Caisse des Ecoles.

Le compte administratif s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

. Total des dépenses de l'exercice	113 251.65 €
. Total des recettes de l'exercice	133 395.32 €
. Résultat de l'exercice	+ 20 143.67 €
. Résultat antérieur reporté	+ 4 660.88 €

. Excédent global de clôture + **24 804.55 €**

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2014 du budget Caisse des Ecoles.

3- COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET CAISSE DES ECOLES -

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - SUBVENTION 2015 AU BUDGET 2015 DE LA CAISSE DES ECOLES -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 34 740.45 € au budget 2015 de la Caisse des Ecoles.

5 - BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET CAISSE DES ECOLES -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015 ci-après :
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 107 545 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2015 de la Caisse des Ecoles.

**6 – MONTANT PAR ENFANT DE LA CONTRIBUTION AUX ÉCOLES PRIVÉES
ACCUEILLANT DES ENFANTS DOMICILIÉS A SOLESMES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 300 € par enfant la contribution financière de la commune de Solesmes à la scolarisation des élèves du primaire domiciliés à Solesmes et scolarisés dans les écoles privées pour l'année scolaire 2014-2015.

**7 - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE 3 MATS ET VASQUES
POUR L'ENTRÉE DE SOLESMES Rue de la Tournerie -**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir un ensemble de 3 mâts et vasques pour embellir l'entrée de Solesmes rue de la Tournerie. Il est précisé que cet ensemble sera fleuri toute l'année.

Après de nombreuses recherches, il s'avère que le seul modèle qui réponde exactement au besoin peut nous être fourni par la Société LACROIX pour un montant total de 1 974.24 € TTC (1 645.20 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cet ensemble, dont la dépense sera imputée au Budget général 2015 en investissement à l'article 2184 (mobilier).

**8 - TARIF 2015 D'UN DROIT DE PLACE POUR UNE TERRASSE APPARTENANT A LA
CREPERIE -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place :

1) à 3 € le m² pour 2015 (idem à 2014, 2013, 2012, 2011) pour la terrasse de la crêperie le long du 19, rue Marchande sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2015, soit 36 € au total,

2) à 3 € le m² pour 2015 (idem à 2014) pour 3 tables et chaises devant l'entrée de la crêperie sans que cela ne gêne le passage des piétons (1 table + chaises représentant approximativement 2 m²) soit 3 tables x 2 m² x 3 €, soit un montant de 18 € pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2015.

**9 - TARIF 2015 D'UN DROIT DE PLACE
POUR UNE TERRASSE APPARTENANT AU BAR-TABAC -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place à 3 € le m² pour 2015 (du 1^{er} mai au 30 septembre 2015) pour la terrasse d'une superficie de 22 m² face au du bar-tabac-épicerie 6, rue Marchande à Solesmes, soit un total de 66 € (idem depuis 2010 et 37 € en 2009).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.